



LETTRE DES DÉPUTÉ.E.S COMMUNISTES, républicains et ultramarins progressistes du groupe GDR

Vers une rentrée combative

Dans un paysage politique sclérosé par l'entêtement d'Emmanuel Macron, les signes de résistance à sa politique injuste et délétère pour le pays se sont accumulés. En effet, le mois de septembre a vu s'accumuler les signes de vigueur du mouvement social et des idées de gauche.

La 90^{ème} édition de la Fête de l'Humanité pour sa part a rassemblé le nombre record de 610 000 personnes, 150 000 de plus que l'année précédente, et donné lieu à une affluence exceptionnelle lors des nombreux débats qui ont rythmé ces trois jours. Un succès qui démontre la capacité de mobilisation du peuple de gauche et l'envie de construire ensemble une alternative.

Les mobilisations du 10 septembre et plus encore du 18 septembre, ont fait la preuve de la même détermination. Le 18 septembre, ce sont un million de personnes qui ont battu le pavé à

travers la France entière, en hexagone comme en Outre-mer.

Les annonces d'un budget d'austérité sans précédent par François Bayrou à la mi-juillet ont suscité une profonde colère. Le choix de Sébastien Lecornu, fidèle parmi les fidèles d'Emmanuel Macron, à la tête du gouvernement n'a fait que la nourrir. En réponses à ces choix budgétaires aussi inefficaces qu'injustes, l'idée de la mise en place d'une taxe Zucman fait son chemin. La perspective d'une taxe sur le patrimoine des ultrariches afin qu'ils soient mis à contribution autant que le contribuable moyen a envahi l'espace public et les débats télévisés vont bon train. La bataille culturelle, sur ce point comme précédemment sur le versement des aides publiques aux entreprises, semble sur le point d'être remportée.

De quoi nous permettre d'aborder, plus combatifs que jamais, la bataille budgétaire.

De même, la reconnaissance enfin d'un Etat de Palestine par la France est un signal fort en direction de l'Etat d'Israël et de la communauté internationale pour parvenir à une solution à deux Etats qui coexisteraient en paix. C'est une victoire et nous la réclamions depuis des décennies. Toutefois, ce pas historique, si symbolique soit-il, ne saurait suffire à mettre un terme aux souffrances et aux horreurs subies par le peuple palestinien. Il doit ouvrir le chemin pour qu'enfin des actions concrètes soient mises en œuvre afin de mettre un terme à ce génocide. Sans quoi, la France pourrait être tenue pour responsable d'avoir laissé faire.

Stéphane Peu,

Président du groupe de la Gauche
Démocrate et Républicaine

Le hara-kiri de François Bayrou

Le 8 septembre, François Bayrou a engagé la responsabilité de son gouvernement sur une déclaration de politique générale consacrée à la dette. Un acte surprenant, voué à l'échec.

« Un acte vaut cinq dires » avait coutume de répéter Henri IV, l'un des héros de François Bayrou. Faute de dire, François Bayrou a fait un acte, celui par lequel il aurait dû commencer : demander la confiance du Parlement. Cette décision que certains ont jugé courageuse, n'a été à nos yeux qu'un péché d'orgueil. Il a posé la question alors qu'il connaissait la réponse. François Bayrou disait en 2018 : « Quand on porte un projet, si ce projet est fort et juste, on n'est jamais seul. » Or, son projet de budget pour 2026 n'était ni fort ni juste, et il était bien seul.

Tel le soldat Ryan, il lui fallait sauver le président Macron. François Bayrou a donc été le quatrième Premier ministre en trois ans à tomber pour épargner le principal responsable de nos malheurs. Ce qu'il proposait : presser toujours plus les salariés, les retraités, les chômeurs, les malades, et épargner ceux qui se sont enrichis outrancièrement depuis 2017. L'écart de fortune entre les plus riches et les plus pauvres n'a jamais été aussi important depuis trente ans. Or nous sommes convaincus, avec une majorité de Français, qu'un pays où les inégalités s'accroissent est un pays qui régresse.

UN BUDGET D'INJUSTICES

Le discours crépusculaire de François Bayrou, voire apocalyptique, sur la dette a été contredit par nombre d'économistes parmi les plus sérieux. Il a utilisé la dette pour effrayer les Français et pour

proposer le pire budget de la V^e République. Mais la dette peut être vertueuse si elle permet des investissements pour l'école, pour l'hôpital, pour les services publics ou encore pour la réindustrialisation de la France, et ouvre ainsi une perspective d'avenir pour le pays.

« Il a utilisé la dette pour effrayer les Français et pour proposer le pire budget de la V^e République »
Stéphane Peu

Il a balayé d'un revers de la main toutes les propositions alternatives de notre groupe ou de nos collègues de gauche qui étaient orientées vers les urgences sociales et climatiques. Pourtant, les Français – ils l'ont dit en 2024 et le répètent à l'envi – souhaitent que l'on change de politique. Sa responsabilité personnelle est d'autant plus grande qu'il a été l'artisan de la victoire d'Emmanuel Macron en 2017, devenant ainsi son parrain et son tuteur. De plus, sa formation politique a été de tous les gouvernements : elle a soutenu toutes les lois, tous les budgets, toutes les politiques qui ont tant abîmé la France. François Bayrou a semblé découvrir l'état de nos finances alors qu'il n'a eu de cesse de contribuer à les dégrader.



Derrière chacune des mesures budgétaires qu'il a annoncées, qui n'étaient pour lui que de froides colonnes de chiffres, nous avons vu, nous, des visages et des familles. Derrière les chiffres relatifs aux petites pensions et aux bas salaires, nous avons vu des personnes âgées qui ont travaillé toute leur vie et se voient désormais obligées de frapper à la porte des associations caritatives. Nous avons vu des salariés qui renoncent aux petits plaisirs de la vie, mais parfois aussi à l'essentiel, à cause de leur pouvoir d'achat en berne et de la faiblesse de leur salaire, très loin de suivre l'inflation des prix des biens de consommation courante. Nous avons vu des étudiants obligés de se saigner aux quatre veines pour pouvoir étudier, manger ou se loger. Nous avons vu des enseignants,

des hospitaliers et des agents territoriaux souffrir parce que leur salaire et leurs conditions de travail se sont dégradés. Nous avons vu des travailleurs qui vivent dans l'angoisse d'un licenciement ou qui sont livrés à l'ubérisation et à la précarisation du travail. Ce qui vaut pour l'ensemble du pays vaut encore davantage pour les outre-mer. Là-bas, c'est vie chère, bas salaires, chômage endémique, mépris des revendications, scandales environnementaux, survivance du colonialisme.

UN MOMENT DE VÉRITÉ

Le budget de François Bayrou était un condensé de mépris de classe. En voulant faire entrer la France à marche forcée dans le carcan de la mondialisation libérale, il a à la fois aggravé la situation économique et

sociale et plongé le pays dans une crise démocratique. Parce que le Président de la République a refusé de tenir compte du résultat des dernières législatives et alors que nombre de députés de son « bloc central » hétéroclite ont été élus pour faire barrage au Rassemblement national, ils n'ont eu de cesse de solliciter le soutien de l'extrême droite, ou du moins sa neutralité.

Et à l'image du Président de la République, François Bayrou n'a pensé qu'à diviser notre nation. À l'entendre, les chômeurs seraient des fainéants, les allocataires des minima sociaux seraient des assistés, les retraités des nantis, les malades des profiteurs. Les étrangers, quant à eux, cohabiteraient toutes ces cases et bien d'autres encore. Où est le François Bayrou de 2007 qui disait, lors d'un rassemblement électoral : « Les vrais ennemis, ce sont le chômage, l'échec de l'éducation, l'exclusion, la pauvreté, les fins de mois difficiles, l'inquiétude et le souci des familles » ? Depuis sa nomination, il n'aura rien fait pour rapprocher ses dires de ses actes. Et de lui, on retiendra qu'il a augmenté les dépenses militaires et que, dans la France d'aujourd'hui, des centaines de milliers d'enfants n'ont qu'un repas par jour. François Bayrou n'a pas eu notre confiance et nous continuerons d'agir et de proposer d'autres choix pour notre pays. ♦



Lire l'intégralité de l'intervention de Stéphane Peu du 8 septembre 2025

SÉBASTIEN LECORNU PREMIER MINISTRE : LE DÉNI DÉMOCRATIQUE

Le vote de l'Assemblée nationale du 8 septembre a balayé François Bayrou et avec lui, ses orientations infligées au pays par Emmanuel Macron depuis 8 ans. Ce vote appelait à la nomination d'un Premier ministre susceptible de mener une politique de gauche, conformément au résultat des urnes de 2024. Une politique répondant au besoin d'apaisement, à la résorption de la crise politique et à la soif de justice sociale et fiscale exprimée par les Français. Pourtant, dans une énième provocation, Emmanuel Macron a nommé Sébastien Lecornu chef du gouvernement, poussant l'endogamie à son paroxysme et se repliant sur son dernier quarteron. Il montre ainsi à quel point le roi est nu, tout en prenant soin de choisir un homme qui a déjà entamé de longue date un dialogue avec l'extrême-droite.

En désignant celui qui était ministre des armées depuis 2022, le Président de la République fait aussi un choix lourd de sens. Il a ainsi choisi de placer à la tête de son futur gouvernement le premier poste budgétaire de son projet de loi de finances au service de la guerre. Un signal qui indique qu'il n'y aura pas de changement d'orientations budgétaires et que l'austérité restera le maître mot, excepté pour le budget des armées. Dès lors, le Président de la République doit être tenu responsable des conséquences d'une situation de crise qu'il semble prendre plaisir à aggraver et du chaos qu'elle engendre.



80 ans de la Sécurité sociale : Yannick Monnet revient sur la naissance de la grande dame et les menaces qui pèsent aujourd'hui sur elle.

2025 marque les 80 ans de la Sécurité sociale. Pourquoi est-ce si important de se remémorer comment et pourquoi la « Sécu » a vu le jour au sortir de la Seconde Guerre mondiale ?

La naissance de la Sécurité sociale est un moment d'exception politique pour au moins deux raisons. Premièrement, elle crée un consensus autour de la Nation et de la République dans une lutte commune contre l'obscurantisme et l'oppression. Deuxièmement, elle s'inscrit dans la volonté de créer « un ordre social nouveau » dans lequel la classe ouvrière posséderait un véritable pouvoir sur le fruit de son travail. Mais depuis, la Sécurité sociale a subi de nombreuses attaques. Les premières incisions dans « l'ordre social nouveau », en 1967, ont notamment mis fin aux élections dans les caisses au profit de la désignation parmi les organisations considérées comme représentatives par l'État et ont altéré le modèle économique d'origine en introduisant, pour la première fois, un financement par la taxe, celle sur les primes d'assurance automobile affectée à la Cnam.

En 1991, Michel Rocard, alors Premier ministre, crée un nouvel impôt, la CSG, afin de fiscaliser le financement de la Sécurité sociale qui reposait jusque-là sur la cotisation. Il le fait en recourant au 49.3. En 1995-1996, le Premier ministre de l'époque, Alain Juppé, entérine la mainmise de l'État sur l'institution avec la création des lois de financement de la Sécurité so-

ciale, de la Cades et des Agences régionales de l'hospitalisation, les ancêtres des ARS. Et finalement, depuis les trois dernières années, chaque PLFSS est adopté par 49.3 contre l'avis, parfois unanimes, des différentes caisses.



©Jean-Jacques Boujot

« Dans le contexte d'incertitude sociale, économique et politique, graver les grands principes de la Sécurité sociale dans le marbre de la Constitution est indispensable. »

Selon vous, il y a donc urgence à redéfinir ses règles de gestion et de contrôle ?

Il faut sanctuariser le budget de la Sécurité sociale qui ne peut pas être traité parmi les autres budgets de l'État. Les besoins sociaux et de santé ne peuvent pas être des variables d'ajustement du déficit public. La Sécurité sociale doit bénéficier de ressources propres fondées sur la cotisation sociale en réponse aux besoins sociaux

et de santé. Ce qui impose de réformer le système d'exonérations sociales et d'augmenter les salaires. Voire, d'augmenter les cotisations sociales. On peut aussi substituer aux lois de financement de la Sécurité sociale des lois de programmation pluriannuelle qui seraient la traduction des moyens mis au service des besoins, contrairement à la logique actuelle de l'Ondam qui fait des besoins des « charges ». Enfin, les caisses doivent à nouveau être sous contrôle des organisations syndicales.

Y a-t-il un risque réel de remise en cause de la Sécurité sociale ?

Je le pense, c'est pour cette raison que je viens de déposer, avec l'ensemble des députés du groupe, une proposition de loi visant à constitutionnaliser la Sécurité sociale. La Sécurité sociale doit demeurer notre principale institution de solidarité nationale en ce qu'elle repose sur un principe unique de mutualisation des risques et d'une redistribution assurant une égalité de traitement entre tous, selon la doctrine : de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins. Il s'agit d'une exception française, d'ailleurs enviée à travers le monde. Or, dans le contexte d'incertitude sociale, économique et politique que nous connaissons actuellement, graver les grands principes de la Sécurité sociale dans le marbre de notre Loi fondamentale nous paraît être plus que jamais une nécessité. ♦

Budget 2026, notre réponse est claire : justice fiscale et justice sociale d'un même pas ! Entretien avec Nicolas Sansu.

Depuis cet été, le débat public s'est concentré sur les questions d'injustice fiscale, et notamment sur les aides aux entreprises et la taxe Zucman. Comment l'expliques-tu ?

A compter du 15 juillet, alors que le Parlement ne pouvait plus se réunir pour interroger le Gouvernement, François Bayrou a annoncé un budget qui résonne comme une purge, avec le doublement du plafond des franchises médicales, la suppression de 2 jours fériés, une baisse du pouvoir d'achat des retraités, des fonctionnaires, des allocataires des minima sociaux par la fameuse « année blanche » qui est le gel de toute rémunération, pension ou prestation, la diminution de crédits de ministères d'avenir comme l'enseignement supérieur et la recherche, ou l'écologie. Face à cela, les citoyens, les partis de gauche ont réussi à s'appuyer sur la réalité d'une explosion des très grandes fortunes, qui ont triplé en moins de 10 ans, et sur le travail remarquable de notre camarade sénateur Fabien Gay sur les aides aux entreprises, pour demander tout simplement que la question des recettes nouvelles ne soit plus écartée d'un revers de la main. Aux 44 milliards d'euros d'économie brandies comme un étendard, nous avons répondu justice fiscale pour la justice sociale.

En quoi consiste cette fameuse taxe Zucman ?

Elle ne vient pas de rien. Des travaux de l'OCDE depuis plus de 20 ans tendent à réfléchir à une taxation mondiale. Evidemment

les grands groupes multinationaux, les grandes fortunes (les immenses fortunes) menacent, s'organisent pour préserver leur accumulation et leur pouvoir, y compris en prenant le pouvoir politique comme avec Trump. Or, ces immenses fortunes réussissent à échapper à l'impôt car elles font en sorte de n'avoir pas ou peu de revenus personnels.



©Jean-Jacques Boujot

« Quand l'extrême-droite et l'extrême-centre se retrouvent pour préserver et verrouiller les privilèges, cela montre qu'il faut une nouvelle nuit du 4 août ! »

L'idée de Gabriel Zucman est de créer un impôt plancher garantissant que l'ensemble des impôts acquittés par les ultra-riches, c'est à dire les foyers fiscaux ayant plus de 100 millions d'euros de patrimoine, soit au moins égal à 2% de la valeur de leur fortune. Cela ne concerne que 1800 foyers fiscaux en France sur les 40 millions de foyers fiscaux

dans notre pays ! Cela rapporterait 15 à 20 milliards d'euros et répondrait à notre principe fondamental de la participation de chacun à la charge commune en fonction de ses capacités respectives.

Pourtant, le Medef, la Droite, le RN, la macronie lancent des cris d'orfraie. Vous seriez des égorgeurs, assoiffés du sang de celles et ceux qui réussissent... et cela aurait comme conséquence le départ de tous les talents de la France ?

Quand l'extrême-droite et l'extrême-centre se retrouvent pour non seulement préserver mais verrouiller les privilèges, cela nous montre qu'il y a besoin d'une nouvelle nuit du 4 août ! Parce que quand une fortune atteint des centaines de millions, ou des milliards d'euros par le fait de planquer ses avoirs dans des holdings au Luxembourg ou autres pays à « fiscalité douce », peut-être qu'il y a urgence à faire cesser cette spoliation. Et les larmes de crocodile pour des personnes qui voient leur fortune progresser de 7% par an (on ne leur en demande que 2%... il en resterait 5...) sont non seulement infondées, elles sont indécentes. La réussite de nos fleurons doit surtout aux salariés qui font vivre les grands groupes. L'adhésion populaire à l'instauration taxe Zucman (votée par l'Assemblée nationale en février dernier) marque aujourd'hui une vraie victoire idéologique. Ne baissons pas la garde et avec le mouvement social soyons au rendez-vous de la justice fiscale. ♦

Une rentrée parlementaire sur fond de tensions

Le 16 septembre, nous nous sommes réunis pour un séminaire de rentrée. Après un échange sur la situation politique actuelle et les enjeux de la rentrée parlementaire, la journée a été marquée par plusieurs temps forts en présence d'intervenants extérieurs spécialistes dans leur domaine.

► AIDES AUX ENTREPRISES : UN RAPPORT QUI FAIT GRAND BRUIT

Le premier temps fort de la matinée a été la présentation par Fabien Gay, sénateur communiste de la Seine-Saint-Denis, de son rapport fait au nom de la commission d'enquête sur l'utilisation des aides publiques aux grandes entreprises et leurs sous-traitants, et les suites à y donner. Chaque année, les entreprises perçoivent, en moyenne, 211 milliards d'euros d'aides publiques, soit 4 fois le budget de l'Éducation nationale et 2 fois le budget des collectivités. Ces aides, qui profitent surtout aux grandes entreprises, sont versées sans contreparties, ni suivi, ni évaluation. Il existe bien un système de contrôle mais faute de moyens, celui-ci est défaillant. Pour l'auteur du rapport, l'idée n'est pas de supprimer ces aides mais d'instaurer plus de transparence et de rationalité. À ce titre, le rapport comporte 26 recommandations parmi lesquelles le remboursement total d'une aide si l'entreprise procède à une délocalisation d'un site ou d'une activité, l'exclusion de

l'argent public dans le calcul des dividendes ou la suspension de toutes aides pendant deux ans en cas de condamnation d'une entreprise pour infraction grave. Un rapport et des recommandations sur lesquels nous comptons nous appuyer pour poursuivre la bataille des idées lors de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2026.

► CONSÉQUENCES DES ESSAIS NUCLÉAIRES EN POLYNÉSIE

La matinée de travail s'est terminée par la présentation par Mereana Reid Arbelot, députée de Polynésie Française, du rapport fait au nom de la commission d'enquête sur les essais nucléaires. De 1966 à 1996, 193 essais ont été perpétrés en Polynésie Française. 30 ans après 30 ans d'essais nucléaires, cette commission d'enquête a permis de faire toute la lumière sur cette période, et d'établir l'ensemble des conséquences de ces essais sur la santé des Polynésiens mais aussi sur celle des militaires et des personnels civils. Son rapport présenté en juin

comporte 45 recommandations administratives, législatives et réglementaires reflétant la diversité des enjeux. Aujourd'hui, le régime d'indemnisation des essais nucléaires, instauré par la loi Morin, montre ses limites. Il se base notamment sur un seuil d'exposition qu'il est impossible de déterminer. La suppression de ce seuil, la révision de la liste des pathologies indemnifiables et l'accès à une indemnisation facilitée sont donc indispensables. Le rapport a été voté à l'unanimité. Une proposition de loi transpartisane, qui a d'ores et déjà reçu le soutien du nouveau Premier ministre, sera déposée dans les prochains jours. Celle-ci reprendra les recommandations du rapport et intégrera la question de l'Algérie où, de 1960 à 1966, des essais nucléaires français ont également été réalisés.

► L'HÉRITAGE COMME OUTIL DE REDISTRIBUTION DES RICHESSES

L'après-midi a débuté avec un débat sur l'héritage en présence de trois intervenants spécialistes du sujet :

Mélanie Plouviez, philosophe et autrice de « L'injustice en héritage » ; Clément Dherbécourt, docteur en économie, co-auteur du rapport du Conseil d'analyse économique « Repenser l'héritage » ; Nicolas Frémeaux, professeur d'économie à l'Université de Rouen Normandie, auteur de « Les nouveaux héritiers ». En France, un sujet continue de rester tabou : l'héritage. Pourtant, il n'a jamais été autant d'actualité. En effet, nos sociétés occidentales sont redevenues des sociétés d'héritiers plutôt que de travailleurs, comme au 19^e siècle, avec une explosion des inégalités particulièrement inquiétante. Par ailleurs, du fait notamment du vieillissement des baby-boomers et de l'accès à la propriété qui s'est développé, 9 000 milliards d'euros vont être transmis en France d'ici 2040, ce qui constituera la plus grande transmission de capital privé jamais opérée. Dans ce contexte, la question de repenser la transmission du patrimoine comme un outil de redistribution des richesses est plus que jamais posée. Pour cela, les intervenants ont formulé plusieurs propositions : taxer davantage un héritage dont les parents sont eux-mêmes héritiers et taxer moins ceux dont le patrimoine est issu du travail ; élargir les destinataires de l'héritage au-delà de la seule famille pour faciliter les transmissions à des mairies, par exemple ; transformer la propriété individuelle réduite au temps de vie de l'individu... Autant de propositions qui nécessitent d'interroger nos évidences en matière de transmission familiale.

► L'ENJEU DE L'ACCÈS AU FONCIER EN OUTRE-MER

Pour terminer cette journée de travail, nous avons débattu autour

des obstacles à l'accès au foncier en Outre-mer. Pour éclairer nos échanges, nous avons reçu plusieurs invités : Sylvie Hoareau, directrice du Cabinet généalogique de l'Océan indien Groupe Terquem ; Liliane Piquion-Salomé, présidente d'Interco' Outre-mer, présidente de la commission économique de l'Agglomération Cap Excellence Guadeloupe ; Caroline Cunisse, directrice générale d'Interco' Outre-mer et Philippe Schmit ; Jean-Louis Castan, spécialiste du foncier en Guyane ; Eugène Larcher, membre de l'Espace Sud Martinique et maire des Anses d'Arlet. L'accès au foncier est au cœur de toutes les préoccupations dans les Outre-mer. Les intervenants se sont accordés à dire que trois traits structurants expliquent cette situation. Le premier est l'exploitation coloniale des écosystèmes. Le second est la non souveraineté de ces territoires dans un cadre post colonial qui s'appuie sur une agriculture intensive et exclusive avec ses déviances que l'on connaît, comme la pollution du chlordécone. Enfin, les Outre-mer sont des écosystèmes excessivement fragilisés par le changement climatique, comme par la faiblesse de leur situation économique et sociale. C'est sur cette analyse qu'il nous faut nous appuyer pour promouvoir une émancipation des peuples autochtones et colonisés, en considérant que la fossilisation du foncier née de l'histoire empêche tout projet de développement émancipé ou émancipateur. Et pour faire en sorte que le foncier cesse d'être une entrave à l'action des collectivités et un facteur de tensions sociales en Outre-mer. ♦

JOURNÉES PARLEMENTAIRES

Les 4 et 5 septembre ont eu lieu les journées parlementaires réunissant des députés du groupe et les sénateurs du groupe Communiste, Républicain, Citoyen, Écologiste – Kanaky (CRCE-K). Ces deux journées de travail ont notamment été marquées par un échange autour du thème « Les conséquences de l'affaiblissement du Parlement sur l'année politique à venir », en présence de Dominique Rousseau, juriste et professeur de droit constitutionnel. Pour le constitutionnaliste, l'accumulation de l'usage de l'article 49.3, la multiplication des commissions mixtes paritaires ou encore celle des motions de rejet préalable, pour ne citer que ces exemples, contribuent à porter atteinte à la sincérité du débat parlementaire et à affaiblir le rôle du Parlement. Parallèlement, on a constaté une présidentialisation du régime de la V^e République, avec la nécessité d'une majorité parlementaire loyale au Président de la République. Pour sortir de cette impasse démocratique, nous devons renouer avec l'esprit originel de la Constitution de 1958 qui institue un régime parlementaire. Pour y parvenir, Dominique Rousseau a avancé plusieurs pistes parmi lesquelles : « débrancher » le Président de la République en lui enlevant la présidence du conseil des ministres et le droit de dissoudre l'Assemblée nationale ; instaurer la proportionnelle, seul gage de la sincérité du vote ; permettre à des conventions de citoyens de rédiger et déposer des propositions de lois, avec obligation de les mettre à l'ordre du jour... Et le constitutionnaliste de conclure : « Dans ces moments de crise, soit on sort par le fascisme, soit on sort par davantage de démocratie. Soit on se retourne, soit on avance. »

**MOBILISATIONS
DU 18 SEPTEMBRE, NOUS
ÉTIONS DANS LA RUE
PARTOUT EN FRANCE !**



OCT. 2025 OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

La session ordinaire 2025-2026 débutera le mercredi 1^{er} octobre avec l'élection des six vice-présidents de l'Assemblée nationale ainsi que celle des trois questeurs. Suivront le lendemain un vote pour désigner les 12 secrétaires au Bureau de l'Assemblée puis l'élection des bureaux des différentes commissions. Quant au discours de politique générale du nouveau Premier ministre, Sébastien Lecornu, il devrait avoir lieu le lundi 6 octobre, avec ou sans vote de confiance. Plusieurs textes sont également inscrits à l'ordre du jour de cette rentrée parlementaire, parmi lesquels le projet de loi relatif à la résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité, le projet de loi sur l'ANI (accords nationaux interprofessionnels) seniors, la proposition de loi de simplification du droit de l'urbanisme et du logement, le report des élections en Nouvelle Calédonie ou encore le projet de loi relatif à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2030.

OCT. 2025 PROJET DE LOI DE FINANCES

L'examen du projet de loi de finances pour 2026 débutera la semaine du 20 octobre. À ce jour, aucune information n'a été donnée concernant le budget. Tout juste Sébastien Lecornu a assuré aux partenaires sociaux ne pas vouloir passer en force pour imposer son budget. Par la voie d'un communiqué de presse, il a même insisté en annonçant qu'il souhaitait avancer en lien avec eux sur les orientations budgétaires à fixer. Il a notamment précisé qu'il attendait leur contribution sur cinq thématiques : le financement de la protection sociale, la réindustrialisation et la souveraineté économique, les conditions de travail et la qualité de vie au travail, le renforcement du paritarisme et la modernisation du marché du travail. À leur sortie de Matignon le 24 septembre, les syndicats ont quant à eux tenu un tout autre discours puisqu'ils ont aussitôt annoncé une nouvelle journée de mobilisation le 2 octobre, faute d'avoir obtenu les réponses qu'ils attendaient.

Nous rejoindre126, rue de l'Université
75007 Paris

01 40 63 60 81

groupe.gdr@assemblee-nationale.fr

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

**Julien BRUGEROLLES**
député du Puy-de-Dôme**Stéphane PEU**
Coprésident
député de Seine-Saint-Denis

COMMISSION DES LOIS

**Elsa FAUCILLON**
députée des Hauts-de-Seine**Emeline K/BIDI**
Coprésidente
députée de la Réunion

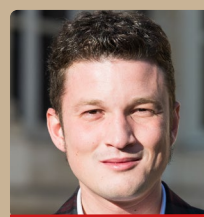
AFFAIRES CULTURELLES

**Frédéric MAILLOT**
député de la Réunion**Soumya BOURUAHA**
députée de Seine-Saint-Denis

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Jean-Paul LECOQ**
député de Seine-Maritime**Davy RIMANE**
député de Guyane

COMMISSION DE LA DÉFENSE

**Mereana REID-ARBELOT**
députée de Polynésie**Edouard BÉNARD**
député de Seine-MaritimeCOMMISSION
DES FINANCES**Emmanuel MAUREL**
député GRS du Val-d'Oise**Nicolas SANSU**
député du Cher**Emmanuel TJIBAOU**
député de Nouvelle-Calédonie

DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Jean-Victor CASTOR**
député de Guyane**Marcellin NADEAU**
député de la Martinique

AFFAIRES SOCIALES

**Yannick MONNET**
député de l'Allier**Karine LEBON**
députée de la Réunion